

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux-mille-vingt-cinq, le mardi 11 février, à 18h30, le **Conseil municipal de la commune de GUILLESTRE**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **Madame Christine PORTEVIN, Maire**.

Date de la convocation du Conseil municipal : 04 février 2025

Nombre de conseillers : en exercice **19** - présents **13** - votants **18**

Présents : ARMANDIE Jean-Pierre - BERARD Maxime - CERBINO-BARBEROUX Sylvie – COURT Sylvie - FEUILLASSIER Stéphanie – FEUTRIER Lucie - GARCIN Aurélien – GRANGAUD Sélim-Thomas - HAUBER-IMBERT Isabelle - LANOE Loïc - MOULIN Dominique - PICHET Catherine - PORTEVIN Christine

Absents : M. DEJY Guillaume

Pouvoirs de : Mme BELLEVILLE Patricia à M. ARMANDIE Jean-Pierre
M. CHARPIOT François à M. BERARD Maxime
Mme CHIAPPONI Marina à Mme HAUBER-IMBERT Isabelle
M. DU PONTAVICE Quentin à CERBINO-BARBEROUX Sylvie
M. FIORONI Stéphane à Mme. PICHET Catherine
Mme COURT Sylvie à Mme FEUILLASSIER Stéphanie pour les délibérations
20250211-18 / 20250211-19 / 20250211-20

Secrétaire de séance : BERARD Maxime

OBJET : Finances - Budget Primitif 2025 Budget CAMPING

N°20250211-09

Rapporteur : Madame Le Maire

Synthèse et exposé des motifs

Madame le Maire ayant exposé les motifs conduisant à la présente,

CONSIDERANT que la date limite de vote des budgets est fixée au 15 avril de l'exercice (excepté pour les années de renouvellement des organes délibérants, cette date limite est reportée au 30 avril) ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants ; L 2311-5 ; R 2311-13 ;

VU l'instruction budgétaire M 4 ;

VU l'avis de la Commission des Finances du 28 janvier 2025 ;

VU l'avis des bureaux municipaux des 13 et 20 janvier 2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

- **ADOpte** le Budget Primitif 2025 du budget du Camping en section de fonctionnement et en section d'investissement par chapitre et par opération conformément à la réglementation et à la comptabilité ;
- **DIT** que les restes à réaliser en dépenses de la section d'investissement au titre de la clôture du budget 2024 s'élèvent à **44 677.23 €** ;
- **DIT** que le Budget Primitif 2025 s'équilibre en dépenses et en recettes selon la répartition suivante :

Section	Sens	Chapitre	Inscription budgétaire	Réel Ordre
BUDGET DU CAMPING				
Fonctionnement				
	Dépenses			
		002 – Résultat d'exploitation reporté	0.00	Réel
		011 - Charges à caractère général	105 208.41	Réel
		042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	17 548.01	Ordre
		67 - Charges exceptionnelles		Réel
		Total Dépenses de Fonctionnement	122 756.42	
	Recettes			
		002 - Résultat de fonctionnement reporté	91 127.64	Réel
		042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 617.62	Ordre
		75 - Autres produits de gestion courante	30 000.00	Réel
		70- Produits et services du domaine	11.16	
		Total recettes de Fonctionnement	122 756.42	
Investissement				
	Dépenses			
		040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 617.62	Ordre
		16 – Emprunts et dettes assimilées	0.00	Réel
		20 - Immobilisations incorporelles	10 000.00	Réel
		21 - Immobilisations corporelles	168 773.92	Réel
		23 – Immobilisations en cours	0.00	Réel
		Sous total Dépenses d'investissement	180 391.54	
		Restes à réaliser de l'exercice 2024	44 677.23	
		Total Dépenses d'investissement	225 068.77	
	Recettes			
		001 - Solde d'exécution de la section d'invest reporté	57 520.76	Réel
		040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	17 548.01	Ordre
		13 – Subventions d'investissement	150 000.00	Réel
		16 - Emprunts et dettes assimilées	0.00	Réel
		Total recettes d'investissement	225 068.77	

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

A GUILLESTRE, le 13 février 2025,
Le Maire, Christine PORTEVIN

Transmis à la préfecture le : 13 février 2025
Publié le : 13 février 2025

